Accord de pêche CE/Mauritanie: accord de coopération en matière de pêches maritimes

1997/0158(CNS) - 29/09/1997

La commission a adopté le rapport de M. IMAZ SAN MIGUEL (PPE,E) sur la modification de l'accord de coopération avec la Mauritanie en matière de pêches maritimes. Si l'accord de pêche doit recevoir l'avis conforme du Parlement, dans le cas présent, il ne s'agit que d'adaptations mineures qui n'ont pas "d'implications budgétaires notables" et ne nécessitent donc pas le recours à la procédure de l'avis conforme.